

Arrêté n°2023-1258-A

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Ville de Montbrison à compter du 16/11/2023

Demande déposée le 28/10/2021 et complétée le 14/12/2021	
Par :	Monsieur LAVET Laurent
Demeurant à :	10 rue des Peyrots 42600 SAVIGNEUX
Sur un terrain sis à :	12 BIS CHEMIN DE SAULEIRE 42605 MONTBRISON 147 AZ 399, 147 AZ 400
Nature des Travaux :	Maison individuelle, Garage et piscine

N° PC 042 147 21 M0108

Surface de plancher 149,8
m²

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée, déposée le 28/10/2021 par Monsieur LAVET Laurent,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 13 décembre 2022,

Vu le permis de construire N° PC 042 147 21 M0108 délivré le 08/02/2022

Vu la demande d'annulation formulée par courrier le 08/11/2023,

ARRETE

Article Unique : Est annulé le permis de construire susvisé à compter de la date du présent arrêté.

MONTBRISON, le 14 novembre 2023

Pour le Maire,
Pierre CONTRINO
Adjoint Délégué,



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux.

